

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Autorisation pour travail les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

– 03-2967 / 102141

Coop Bâle, Région Suisse Romande Coop BFM, 1762 Givisiez  
Panne Coop National au niveau Informatique, Rattrapage de livraison  
besoins spéciaux de consommation

24 A

15.08.2003–08.12.2003 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

19 août 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail